

considérable, & la rareté des vivres n'a pas permis d'y suppléer par des subsistances.

A l'égard de la livraison des recrues, dans tous les lieux où elle a été exigée, l'impossibilité de les fournir a été démontrée avec la plus grande évidence. Les Exécutions Militaires n'en ont pas été moins mises en usage. Les pauvres habitans, exténués, pressés jusqu'à la substance, sont taxés cependant à un écu par jour qu'ils doivent payer aux Officiers Prussiens. Il y en a qui s'en contentent; mais d'autres, fermant les yeux au spectacle attendrissant d'un peuple épuisé, exigent jusqu'à deux écus 18 gros. Les personnes considérées ci-devant comme franches de recrues, ne jouissent plus de cet avantage. On prend, on enleve les artisans, même les Maîtres de métiers de leurs maisons; & jusqu'aux Manufacturiers, Vignerons &c. on en fait des Soldats: & ces exactions se commettent à proportion de la difficulté qui se rencontrent à fournir ce qui est exigé en recrues. L'on force aussi pour le service de l'Armée Prussienne cinq cens jeunes hommes qui seront employés comme valets pour le transport & la distribution des vivres: on en désigne l'âge, la hauteur, & ils doivent être robustes.

Encore les souffrances que l'Electorat endure paroistroient demeurer en quelque sorte au même degré, si des circonstances particulières ne les aggravoyent encore. C'est ce que font les enrôlemens forcés, qui, en bien des endroits, sont indépendans des levées déjà si exorbitantes des recrues. Les Députés des Etats du Pays ont en main des notes où l'on indique, nom par nom, jusqu'à mille hommes qui ont été enlevés de cette manière en différens Cercles. Nombre de ces enlevemens ont été exécutés par la Cavalerie,